

Le Conseil Municipal s'est réuni le 06 avril 2023 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON** (arrivée à 19h02), Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Absents excusés : Aïcha **BURDAIRON** (arrivée à 19h02) donne procuration à Rachel **HUGUES**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Alain MOISSONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2022

Le Procès-Verbal de la réunion du 15 décembre 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque ou observation. Il est approuvé à l'unanimité. Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 2. Mise à jour du tableau du conseil municipal

Hommage à Michel BONDIER, Conseiller Municipal en exercice, décédé le 20 janvier dernier. Le Conseil Municipal prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal.

#### 3. Actions du Maire par délégation

Le Conseil Municipal prend acte des actions suivantes : Renouvellement d'une concession au cimetière, Résiliation du bail de chasse de l'ACCA Villards-d'Héria, Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne et au Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Dépôt d'une Déclaration Préalable pour les travaux de crépissage de la façade du garage communal.

#### 4. Affaires financières

##### a) Comptes de Gestion

Présentation des comptes de gestions. Il ressort une évolution du patrimoine communal, entre 2021 et 2022 de 151 268,43€ pour atteindre un actif immobilisé de 4 143 980,80 € au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestions : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

##### b) Comptes administratifs

Après une présentation exhaustive, au chapitre, des Comptes Administratifs des 3 budgets, et après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs des 3 budgets : Résultat des votes publics : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

Exercice 2022	Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement	Résultat de l'Exercice
Budget Principal	52 865,42 €	- 29 734,64 €	23 130,78 €
Budget Eau	18 152,27 €	4 294,24 €	22 446,51 €
Budget Lotissement	- 2 821,21 €	- €	- 2 821,21 €
<b>TOTAL des 3 budgets</b>			<b>42 181,38 €</b>

#### *c) Affectation des résultats*

Budget Principal : Excédent de fonctionnement : affecté en totalité à la couverture d'autofinancement au compte 1068 (soit la somme de 52 865,42 €).

Budget Eau : Report de l'excédent d'exploitation en recette d'exploitation (ligne 002) en totalité, soit pour la somme de 42 283,48 €

Budget Lotissement : Aucune affectation à réaliser.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### *d) Taux d'imposition 2023*

Compte-tenu de l'augmentation des bases fiscales, par la loi de finances (+7,1%), qui même si elle ne compense pas totalement l'augmentation des coûts subie par la commune, mais qui impactera les ménages, le Conseil Municipal décide de ne pas impacter plus encore les ménages de Villards-d'Héria et donc de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### *e) Mise en place de la Taxe d'Habitation sur logements vacants*

Dans un objectif de plein habitat sur la commune, et d'égalité vis-à-vis des propriétaires de résidence secondaire, le Conseil Municipal décide d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette taxe est applicable aux logements habitables, non occupés depuis 2 ans au moins (ou occupés moins de 90 jours consécutifs durant la dernière période de 2 ans). Le taux est celui de la Taxe d'Habitation Résidence Secondaire.

Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 1.

#### *f) Tarifs municipaux*

Le Conseil Municipal décide, dans un contexte d'inflation généralisée, de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année 2023. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### *g) Tarifs fourrière animale municipale*

Conformément à l'article L211-24 du CRPM, la commune va disposer prochainement d'une fourrière animale. Il convient de définir les tarifs de prise en charge des chiens et chats au sein de cette fourrière.

Prise en charge 40€ + 15 € /jour pour un chien

Prise en charge 40€ + 10€/ jour pour un chat

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### *h) Subventions aux associations*

ACCA Villards-d'Héria : aide à la création de box à chiens : 400 €

Donneurs de Sang de Clairvaux les Lacs et Moirans en Montagne : aide au fonctionnement : 250 €

Onnoarchéo : aide au fonctionnement : 150 €

Antre du Patrimoine de Villards-d'Héria : aide au fonctionnement : 3 000 €

Ecole : Accompagnement projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » et aides diverses aux projets scolaires : 11 500 €

Il est décidé de ne pas donner suite aux autres demandes de subvention concernant des associations qui n'ont proposé aucune activité sur la commune.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### *i) Taux Taxe aménagement 2024*

Le taux actuel de 2% est reconduit pour l'année 2024. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### j) Ligne de trésorerie pour lotissement

Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'AFL pour un prêt court terme sans indemnité de remboursement anticipé pour la réalisation des travaux du lotissement (Taux 3,82% - Montant maximum 600 000€).

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### k) Cartes avantages jeunes

Le dispositif d'aide à l'achat des cartes jeune pour les moins de 30 ans est reconduit, à savoir prise en charge par la commune de 5€ : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### l) Budgets primitifs 2023

Les volumes budgétaires de l'année 2023 s'équilibrent de la manière suivante :

Budget Primitif 2023	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget Principal	428 852,00€	301 246,79€	730 098,79€
Budget Eau	91 433,48€	260 643,35€	352 076,83€
Budget Lotissement	556 300,00€	545 168,00€	1 101 468,00€
		<b>TOTAL des 3 budgets</b>	<b>2 183 643,62€</b>

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 5. Ecole : convention ruralité

Les 3 années intenses de travail autour de l'élaboration d'une convention dite « de ruralité » qui entraîne le maintien des 3 postes d'enseignant au sein du RPI pour 3 années scolaires touche à sa fin. La signature officielle de cette convention aura lieu le 27 avril prochain.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec l'Education Nationale. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 6. Destinations des coupes 2023

Le Conseil Municipal décide d'ajouter les parcelles 4 et 5 à l'assiette de coupe 2023 : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 7. Lotissement : notification de marché – Désignation de l'archéologue

La procédure de négociation pour le Lot 1 (terrassement) a porté ses fruits et nous sommes arrivés à un terrain d'entente correspondant aux attentes exprimées par le Conseil Municipal en décembre dernier.

Le Lot 1 : Terrassement est attribué à la société Serrant TP : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 8. Désignation des représentants du conseil municipal à une association

La création de l'Association l'Antre du Patrimoine de Villards-d'Héria a connu un fort succès lors de la première réunion publique. Il convient de désigner les 3 membres représentant la commune au sein du conseil d'administration de cette association. Le Maire est membre de droit. Floriano De Matos et Dominique Lacroix sont élus comme représentants de la commune pour cette association : Résultat des votes secrets Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

#### 9. Renouvellement du bail de chasse + convention avec ACCA

Le Bail de chasse en cours avec l'ACCA a été résilié, dans un objectif de conclusion d'un nouveau bail, toiletté.

Ce bail aura une durée de 9 années, pour un montant non indexé de 150€ par an. Il ne concerne que les parcelles pour lesquelles la commune a fait opposition au droit de chasse (arrêté Préfectoral 2016-06-09-01). Le Conseil Municipal valide la proposition d'un nouveau bail de chasse et autorise le Maire à le signer : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Il convient par ailleurs de signer une nouvelle convention avec l'ACCA, l'actuelle comportant plusieurs erreurs matérielles et mettant à jour les usages et pratiques. Le Conseil Municipal approuve la proposition de convention et autorise le Maire à signer cette convention avec l'ACCA : Résultat des votes publics : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0 (Michaël MARILLIER, membre du conseil d'administration de l'ACCA ne prend pas part au débat ni au vote).

## 10. Terre d'Emeraude Communauté

### a) *Modification statutaire pour le transfert du Moulin de Pont des vents*

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires (suppression du Moulin de Pont des Vents de l'intérêt communautaire et actualisation de la compétence petite enfance) Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

### b) *Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement*

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le principe de reversement de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement à Terre d'Emeraude Communauté, sur les opérations relevant du périmètre des surfaces de création ou extension de toute zone d'activité économique intercommunale et le principe de reversement de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement à Terre d'Emeraude Communauté, sur les opérations qui seront sous maîtrise d'ouvrage de Terre d'Emeraude Communauté (ex : opérations de type aménagements ou travaux de construction sur bâtiment tels que Tiers-lieux, médiathèques, ...) non exonérés par l'État : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

## 11. Affaires diverses

Rencontre avec le Motoclub du Risoux pour l'organisation du trial de Moirans en Montagne en septembre 2023. Une convention doit être établie entre le club et la commune en vue de l'usage de terrains municipaux à des fins de pratique sportive motorisée.

Dominique LACROIX souhaite remercier le travail des services techniques municipaux pour la rénovation confortable de l'Abri Bus.

Le « Cheval Clairbois » a été démonté du bâtiment historique de Moirans en Montagne par la Communauté de Commune. Face à cela, la commune s'est positionnée afin de tout mettre en œuvre pour préserver cet élément de notre patrimoine industriel local. Sa préservation et mise en valeur sera faite à Villards-d'Héria, en lien avec Terre d'Émeraude Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER